

STATUTS PARTICULIERS DES TRAVAILLEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Des avant-projets en stand-by
au niveau des ministères

La finalisation des statuts particuliers n'est pas pour demain. La Direction générale de la Fonction publique n'est pas responsable de cette situation, apprend-on à l'UGTA. Selon cette dernière, près d'une trentaine d'avant-projets se trouvent toujours au niveau des différents départements ministériels, dont ceux de la Santé, de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Ces informations ont été rendues publiques, hier, en marge de la cérémonie commémorant le cinquantième anniversaire de la disparition du fondateur de l'UGTA, Aïssat Idir, qui a eu lieu au siège de la Maison du peuple.

A ce propos, il est important de souligner que «l'entrée en vigueur des régimes indemnitaires des différents statuts particuliers n'interviendra qu'au lendemain de l'accord qu'aura à conclure l'UGTA avec le gouvernement autour du salaire national minimum garanti (SNMG)».

Selon M. Abdelkader Malki, secrétaire national chargé de l'information à l'UGTA, «les régimes indemnitaires n'interviendront qu'une fois les statuts particuliers finalisés». «Jusqu'au jour d'aujourd'hui, seulement une trentaine de statuts particuliers ont été approuvés par la Direction générale de la fonction publique», ajoutera-t-il.

Le nombre des statuts particuliers est passé à près de quatre-vingt, dont le plus grand nombre est recensé dans les secteurs de la santé, des collectivités locales, de l'éducation nationale et de l'enseignement supé-

rieur. Toutefois, pour essayer de combler ces lacunes, les syndicats des différents secteurs, tant ceux autonomes que ceux affiliés à l'UGTA, revendiquent l'ouverture d'un débat sur le régime indemnitaire avec effet rétroactif à partir de la date de la promulgation du statut particulier. Pour l'heure, les pouvoirs publics n'ont pas exclu cette éventualité, comme ils ne se sont pas prononcés sur un large débat sur la question. «Le dossier du régime indemnitaire sera ouvert après adoption des statuts des différents secteurs de la Fonction publique, et ce, conformément à la décision du gouvernement», avait souligné Ahmed Ouyahia lors d'une de ses sorties médiatiques.

Un autre représentant du gouvernement avait annoncé que le dossier du régime indemnitaire sera ouvert en début 2009, ce qui sous-entend

que les 43 statuts seront tous finalisés d'ici là. Cependant, la réalité du terrain est tout autre. Nous sommes au second semestre de l'année 2009, alors que le nombre de statuts particuliers a presque doublé et les discussions sur les régimes indemnitaires n'interviendront qu'en 2010.

Les fonctionnaires ne comprennent pas pourquoi faut-il attendre la finalisation de tous les statuts pour ouvrir un débat sur le régime indemnitaire alors qu'il est spécifique à chaque secteur ? Par ailleurs, les responsables estiment qu'avec la revalorisation du régime indemnitaire, les fonctionnaires bénéficieront d'une augmentation salariale conséquente à partir de 2010. Selon des sources proches de la Direction générale de la fonction publique (DGFP), «l'objectif du régime particulier est d'aller vers un système salarial dans la Fonction publique qui

motive les fonctionnaires et attire les compétences et les qualifications pour mener les missions de l'Etat dans les meilleures conditions possibles».

Considérée comme le premier secteur employeur en Algérie avec 1 826 710 fonctionnaires, la Fonction publique est resté à la traîne en matière de salaires.

La faiblesse des salaires est à l'origine de la désertion du secteur par de nombreux cadres.

En effet, comme en témoigne la répartition des effectifs de la Fonction publique par niveau d'instruction, le secteur ne compte que 301 951 cadres, soit 19,8 % de la totalité des employés. L'élaboration de ce nouveau système de rémunération vise à pousser les cadres qualifiés à rejoindre la Fonction publique.

A. B.

LICENCIÉ POUR AVOIR CRÉÉ UN SYNDICAT

Yassine Zaïd, un combat pour la dignité

Employé dans une société étrangère installée à Hassi Messaoud, Yassine Zaïd a été licencié pour avoir créé une section syndicale. Lâché par l'Union générale des travailleurs algériens et poursuivi en justice par ses ex-employeurs, Yassine Zaïd est décidé à aller jusqu'au bout de son combat pour recouvrer sa dignité.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Ils ont voulu m'écraser. J'ai tout perdu. J'ai divorcé et j'ai du vendre ma maison. Mais je suis décidé à aller jusqu'au bout», clamé, hier, Yassine Zaïd au cours d'une conférence de presse animée à la Maison des syndicats, une structure dépendant du Syndicat national autonome des personnels des administrations publiques.

La vie de ce jeune syndicaliste a basculé subitement en 2006, lorsqu'il a affiché son intention de créer une section syndicale pour défendre les intérêts des employés d'Eurest Support Services (ESS), une société étrangère spécialisée en catering, installée à Hassi Messaoud, filiale du leader

mondial de la restauration collective.

D'employé modeste...

«J'ai été recruté en 2004 par cette entreprise en qualité d'agent de sécurité. A force d'abnégation et de sérieux, j'ai réussi à gravir les échelons pour finir au poste de superviseur de la sécurité. J'étais devenu un cadre respecté et écouté», souligne-t-il.

Le jeune homme accède à un statut de privilégié. Ce qui n'est pas le cas des autres travailleurs algériens de l'entreprise. «Avec le temps, j'ai constaté que la situation des employés nationaux était exécrable. Leur quotidien était fait de brimades et d'insultes. Il supportaient les pires humiliations pour un salaire de misère», explique Yassine.

En 2006, germe en lui l'idée de créer un syndicat d'entreprise. Un événement tragique accélérera cette initiative. Au mois de novembre, Joel Bill, le manager d'Eurest, provoque un groupe d'employés en leur lançant : «Vous, les Algériens, vous ne méritez pas l'indépendance !»

Trois travailleurs décident de déposer une plainte. Ils sont licenciés sur le champ. Bill Joel est condamné en première instance à 3 mois de prison ferme. Mais à la surprise générale, le patron d'Eurest Algérie se voit, par la suite, infliger une simple amende de 50 000 DA.

«La création d'une section syndicale relevait de la folie. A Hassi Messaoud, à part Schlumberger qui est présente en Algérie depuis des décennies, il n'existait pas de sections syndicales dans les compagnies étrangères. Nous avons donc dû nous organiser dans la plus grande discrétion. Les conditions étaient très diffi-

ciles du fait que les travailleurs d'Eurest sont constamment en déplacement», relate-t-il. La section syndicale d'entreprise est finalement créée le 21 décembre 2006, dans les locaux de l'Union locale de l'UGTA de Hassi Messaoud.



Yassine Zaïd.

Photo : D.F.

...à syndicaliste gênant

Yassine Zaïd est élu en qualité de secrétaire général par les 1 400 travailleurs présents à l'Assemblée générale constitutive. Mais voilà, l'Eurest refuse de reconnaître le partenaire social. Yassine Zaïd, qui avait reçu une prime et une lettre de félicitations quelques semaines plus tôt, devient la bête noire de ses employeurs.

En mars 2007, le syndicat décide de faire appel auprès de l'inspection du travail dans le but de décrocher une reconnaissance officielle de la part d'Eurest. L'initiative tourne court. «Les deux inspecteurs qui se sont présentés au siège de l'entreprise ont été insultés et mis à la porte par le manager. Les fonctionnaires ont porté plainte. Mais la procédure est restée sans suite. L'un d'eux m'a même avoué qu'il avait subi des pressions insupportables après avoir saisi la justice. Cette situation démontre clairement le pouvoir de ces personnes», insiste Zaïd.

Pressions

Au mois de juin, le petit groupe de syndicalistes subit un autre revers : l'Union UGTA

de la wilaya de Ouargla décide, sans prévenir, de geler la section syndicale. Yassine Zaïd se déplace à Alger pour interpellier personnellement Abdelmadjid Sidi-Saïd.

Ce dernier intervient et lève cette décision de gel. Mais le mal est fait puisque la direction d'Eurest profite de la situation pour le licencier officiellement.

«Ils ont d'abord tenté d'acheter mon silence avant de me mettre à la porte. Certains cadres m'ont approché pour me faire des propositions salariales très alléchantes. J'ai refusé. Ils ont alors tenté de jouer avec ma conscience. Un jour, le chargé des affaires juridiques m'a expliqué qu'Eurest activait en toute illégalité en Algérie. Selon lui, les autorités algériennes pourraient découvrir le pot aux roses avec la création du syndicat d'entreprise, et si Eurest venait à fermer boutique, j'aurais sur la conscience la mise au chômage de plusieurs centaines de pères de famille», assure-t-il.

Mais avant de se voir signifier son licenciement, le syndicaliste est poursuivi en justice par un des cadres de l'entreprise qui l'accuse d'insultes. Yassine Zaïd doit également faire face à une série de plaintes en diffamations, déposées par son ex-patron, d'Eurest, ainsi que par le groupe français Compass, propriétaire de l'entreprise- suite à la création d'un site web.

Au mois de novembre 2008, il comparait cinq fois devant un juge pour la même affaire, mais face à différents accusateurs !

De son côté, Bill Joel multiplie les provocations. Le patron d'Eurest déchire le procès-verbal d'installation de la section syndicale devant plusieurs travailleurs.

Un geste rapporté à l'époque par la presse mais qui ne fera aucunement réagir l'Union générale des travailleurs algériens de Abdelmadjid Sidi-Saïd.

Solidarité internationale

Yassine Zaïd obtient toutefois le soutien du Syndicat national autonome des personnels des administrations publiques (SNAPAP). Un vaste mouvement de solidarité internationale prend forme au fil des mois. En décembre 2008, le cas de Yassine est cité dans le rapport annuel des violations des droits syndicaux 2008 de la Confédération syndicale internationale ITUC-CSI. Il obtient le soutien de plusieurs syndicats étrangers, notamment celui de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) prend la relève et lance la campagne Labourstart qui permet aux internautes d'envoyer des messages de dénonciations sur les boîtes électroniques des dirigeants d'Eurest et de Compass.

Aujourd'hui, Yassine Zaïd a sur le dos une quinzaine de procès. Sur son blog, il fait la confession suivante : «Je ne peux donc vivre tranquille que le week-end quand je suis certain que les huissiers ne viendront pas frapper à ma porte car c'est un jour férié et donc ils ne travaillent pas». Mais il tient plus que jamais à poursuivre son combat. «La liberté syndicale est un droit inscrit dans la Constitution algérienne. Je ne demande rien d'autre que de pouvoir exercer ce droit. Un jour, trois cadres de Compass, deux Britanniques et un Marocain, ont demandé à me voir lors d'une tentative de conciliation. Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée à l'hôtel Pétrolier de Hassi Messaoud, l'un d'eux m'a clairement expliqué que personne ne pouvait rien pour moi. Pas même les autorités de mon pays. Je crois que c'est une des pires humiliations que j'ai eu à subir», lâche Yassine, dépité.

T. H.

LA VILLE EST ENTRE LES MAINS DES EXPATRIÉS

Hassi-Messaoud, ville de non-droit

Présents hier aux côtés de Yassine Zaïd, Ali Nouar et Amar Merzoud ont rapporté les conditions dans lesquelles survivent une grande partie des travailleurs algériens employés par les compagnies étrangères.

«J'ai découvert l'esclavage à Hassi Messaoud», révèle Amar Merzoud, ancien chef cuisinier chez Eurest.

«J'ai travaillé durant des années en plein désert, sur des stations de forage. Les employés des compagnies pétrolières disposaient de tout le confort nécessaire, tandis que nous, membres de l'équipe d'Eurest, étions obligés de vivre sous des tentes. Nous n'avions même pas les moyens de contacter nos familles. Une fois, mon épouse a été hospitalisée durant mon absence. Ce n'est qu'à mon retour chez moi que j'ai appris ce qu'il lui était arrivé», explique Amar Merzoud.

Lui aussi a été licencié pour avoir participé à la création du syndicat d'entreprise d'Eurest. «La justice a tranché définitivement en ma faveur, à l'instar d'ailleurs d'une quin-

zaine de mes collègues. Mais la direction de l'entreprise refuse catégoriquement d'appliquer cette décision», précise-t-il.

Cadre comptable dans une entreprise de service pétrolier, Ali Nouar a, lui aussi, été licencié pour avoir tenté de créer une section syndicale.

«Le patron de l'entreprise, un expatrié de nationalité égyptienne, m'a créé des problèmes car j'ai révélé un vaste trafic de bentonite. Ce responsable importait cette substance d'Egypte alors qu'elle est disponible en quantité importante en Algérie. Par la suite, j'ai été mis à la porte avec le lancement de la procédure de création du syndicat d'entreprise», explique-t-il.

Ali Nouar dénonce, lui aussi, l'absence de l'UGTA de Sidi-Saïd ainsi que le «lâchage» du Parti des travailleurs : «Louisa Hanoune s'est juste contentée d'évoquer notre cas lors du Forum de la télévision. Puis plus rien.»

T. H.